

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 49

Artikel: Les tremblements de terre fédéraux
Autor: Schlaeppli
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208248>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

NOUVEAUX ABONNÉS

Les personnes qui prendront un nouveau abonnement au Conteur dès le 1^{er} janvier prochain recevront **GRATUITEMENT** les numéros de novembre et décembre 1911.

LES TREMBLEMENTS

DE TERRE FÉDÉRAUX

M. Schlœppi, inspecteur des tremblements de terre fédéraux, est un ami du chant populaire ; aussi ne fut-on pas trop surpris de le voir venir de Berne s'asseoir au banquet annuel du Chœur d'hommes de Lausanne. C'était le 18 novembre dernier, quarante-huit heures à peine après les secousses qui se sont produites du Léman au lac de Constance et qui, en bien des endroits, ont causé l'émoi qu'on sait. Pour un inspecteur des tremblements de terre, l'occasion était superbe. Au lieu donc de se faire entendre dans une chanson des rives de l'Aar, M. Schlœppi prononça un discours sur les phénomènes que ses fonctions l'appellent à contrôler. Il le prononça par la bouche de M. Ernest Bobaing, et non lui-même, car il n'avait pas encore tâté de tous les plats. M. Schlœppi tombait bien. Son porte-parole ne se borna pas à lire fidèlement les notes de son exposé, notes rédigées moitié en français des bureaux fédéraux, moitié en allemand des mêmes fédérales officines ; il y mit le ton et la mimique du haut fonctionnaire, si bien que l'auditoire se demandait quel était le véritable M. Schlœppi : celui qui parlait ou celui qui prenait pour la troisième fois du canard aux petits oignons.

A côté du chant et des tremblements de terre, M. Schlœppi s'adonne à l'art du tir. Depuis quelque temps, à vrai dire, il ne le pratique plus guère qu'autour d'une table bien servie, imitant l'exemple de ces alpinistes dont les exploits se bornent aux « courses assises ». Voilà pourquoi il se trouvait de nouveau à Lausanne, dimanche dernier, attablé en compagnie des membres de la Société des carabiniers. Et là, comme au dîner du Chœur d'hommes, il pria M. Ernest Bobaing d'instruire l'assistance de l'importante question des trépidations de notre globe, se sentant incapable de parler tant qu'il resterait des bouteilles pleines.

Le reporter du *Conteur vaudois* a pu se procurer le texte des paroles de M. Schlœppi. Cela n'a pas été tout seul. L'honorable inspecteur disait n'être pas autorisé par son chef de département... Et puis, le *Conteur vaudois* n'était-il pas une gazette frivole?... Finalement les scrupules de M. Schlœppi s'évanouirent devant un flacon d'Aigle 1908, accompagné de deux autres d'Yvorne 1895.

Voici donc ce discours, et il manque les passages en allemand ; il y manque surtout l'accent qui en faisait le charme principal.

« Chers confédérés,

En ma qualité de chef du contrôle des tremblements de terre fédéraux — section D du Bureau topographique fédéral — je vous apporte quelques communications officielles, et cependant confidentielles, sur le grandiose évènement du 16 courant, au soir.

Naturellement pour certains détails techniques et pour d'autres choses aussi du métier, je suis attaché par le secret professionnel ; et je peux presque rien dire sur la mécanique des tremblements de terre fédéraux ; sur la centralisation des dits, moins encore.

Une chose, chers confédérés, vous demandez-vous : « D'où proviennent ces secousses ? » A cela, je ne suis pas autorisé à répondre, à cause des motifs de secret professionnel, déjà par moi présentés.

Cependant, j'ai la hâte de dire ici, avec ma claire et ouverte façon de parler, que ce n'est pas du tout exact de prétendre, comme quelques journaux, que dans les cantons la secousse a été inégale et que celle qui a oscillé le canton de Vaud était exprimé plus forte pour secouer l'énergie des Vaudois. Je peux dire tout à fait sûrement que la secousse a été envoyée partout avec le 3^{me} et presque le 4^{me} degré de force, en le même temps sur tout le territoire fédéral, et que le raccordement et la correspondance des secousses à la frontière, avec les secousses étrangères, ont été faits très exacts, comme cela avait été calculé. Si les uns ont oscillé plus que les autres, ça vient de causes trop long à énumérer dans cette soirée, car c'est combiné avec le degré de résistance de chaque individu à la secousse.

Ce degré de résistance, il est établi sur une longue échelle construite par moi et par d'autres savants ; et on calcule qu'un homme normal — c'est moi (l'orateur fait le salut militaire), qui fus trié comme tel par ces autres savants — donne une résistance de 10 par oscillation.

A titre de renseignement privé, je peux vous dire avec plaisir, quoique confidentiellement et approximativement, car on n'a pas encore toutes les données, que les Bernois occupent le 1^{er} rang de résistance en Suisse, avec une moyenne de 13,5986 (sans leurs dames, cette résistance serait de 14,8796) ; tandis que le canton de Vaud vient en 21^e rang, hommes et dames mêlés, avec 4,9687. Je sais que les calculs ne sont pas tout à fait finis, et que les Bernois sont peut-être avantageés, parce qu'ils sont un peu moins légers, mais ça donne déjà une idée.

Naturellement, il est aussi tenu compte, dans les calculs, de la position et situation respectives dans lesquelles la secousse a été — ou non — subie : un personnage debout, assis ou couché, seul ou en compagnie, ou vice-versa, cela donne certainement des différences.

Il y a eu du reste, au sujet du dernier tremblement fédéral de jeudi, une masse de réclamations. D'abord au sujet de l'heure.

Voyez-vous, chers confédérés, c'est une chose compliquée. Si on fait le tremblement de jour, on peut réveiller une masse de gens dans les

bureaux, et tard dans la nuit aussi, avec en plus les enfants. C'est pourquoi, jeudi, on a songé à faire la secousse vers 10 h. 27 m. 33 s. et un tiers, parce que dans ce moment-là les enfants et les jeunes ménages sont déjà dans les bras de l'Orphée.

Vous demanderez sûrement cette chose : « Quelle utilité montrent ces tremblements fédéraux ? » A ça je dis : je peux pas répondre, ça concerne la défense nationale et principalement le Bureau topographique, section D.

Mais vous apprendrez cette autre chose avec joie, certainement : pour mieux obtenir les renseignements et en application de l'ordonnance du 17 novembre 1911, sur les tremblements de terre fédéraux, modifiée par l'arrêté du 18 du même mois, même année, il sera remis à chaque famille, respectivement à chaque personnage isolé des deux sexes, le questionnaire suivant :

Avez-vous été secoué par le tremblement fédéral ? — Réponse...

Avec quelle intensité ? (échelle de 0 à 20). — Réponse...

A quelle heure ? — Réponse...

Dans quelle position : Avant ? — Rép.... Pendant ? — Rép.... Après ? — Rép....

Voyez-vous, tout cela est très important. Dans le dernier tremblement fédéral, j'ai eu à questionner, le vendredi matin, un tout jeune ménage : la quantité de secousses ainsi que les heures n'étaient pas du tout en correspondance avec les secousses officielles. C'est là une chose intolérable pour les calculs de notre bureau. L'idéal, chers confédérés, même le canton de Vaud peut le comprendre, serait d'avoir, de jour seulement, les tremblements fédéraux, respectivement cantonaux. J'ai l'honneur d'étudier en personne cette question, et j'espère qu'il me sera donné de la résoudre favorablement, pour le bien, l'honneur et la prospérité de la Confédération suisse ; et alors le Conseil fédéral pourra décider cette chose :

« Les tremblements de terre fédéraux, respectivement cantonaux, sont interdits de 10 h. du soir à 6 h. du matin en été, et de 6 h. du soir à 8 h. du matin en hiver. »

J'ai fermé¹ » SCHLÛPPI,
Inspecteur des tremblements de terre fédéraux.

LA VESTE

L ne sied pas de parler de corde dans la maison d'un pendu ni de Sganarelle à un mari... malheureux.

Partant, il serait imprudent, cruel, peut-être, de choisir justement un moment d'élection pour s'entretenir de l'origine de l'expression : « remporter une veste ».

A présent, en revanche, cela se peut sans inconvénient. Profitons-en.

On a déjà donné, de l'origine de cette phrase, moult explications, aussi bonnes les unes que les autres. En voici une encore, à ajouter à la liste.

¹ Traduction littérale de *Ich habe geschlossen*, formule employée par les orateurs bernois et qui signifie : « J'ai dit. »